A.R. 20.5.2021 M.B. 9.6.2021 En vigueur 1.7.2021

Modifier

Insérer

Enlever

Article 14 - OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

i) les prestations relevant de la spécialité en oto-rhino-laryngologie (DL) :

•••

258274 258285 Examen stroboscopique des cordes vocales à l'aide d'un

système optique rigide ou par fibroscopie avec ou sans enregistrement des mouvements avec caméra et magnétoscope

K 40 "

"La prestation n° 258274 - 258285 n'est pas cumulable avec la prestation

n° 257670 - 257681.

<u>" 258974 258985 Examen anatomo-physiologique du laryngo-pharynx</u>

concernant la déglutition au moyen d'un scope flexible avec enregistrement vidéo, y compris le rapport de la provocation de la déglutition où au moins 2 substances

et/ou consistances sont utilisées

K 40 "

...